



International Oil Pollution
Compensation Funds

Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Fondos internacionales
de indemnización de daños
debidos a contaminación por
hidrocarburos

QUANTITÉS D'HYDROCARBURES DONNANT LIEU À CONTRIBUTION REÇUES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2019

(telles que notifiées au 31 décembre 2020)

INTRODUCTION

La Convention de 1992 portant création du Fonds et le Protocole portant création du Fonds complémentaire exigent que tous les États Membres communiquent chaque année à l'Administrateur des FIPOL le nom et l'adresse de toute personne (c'est-à-dire société ou entité) relevant de cet État qui est tenue de verser des contributions au Fonds de 1992 et/ou au Fonds complémentaire, ainsi que la quantité d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçue par chacune de ces personnes au cours de l'année précédente. Conformément aux Règlements intérieurs des FIPOL, les rapports doivent être soumis au plus tard le 30 avril de chaque année. Les États Membres dans lesquels nul n'est tenu de verser des contributions au Fonds de 1992 et/ou au Fonds complémentaire doivent en informer l'Administrateur. Le Secrétariat des FIPOL encourage tous les États Membres à créer un compte sur le système de soumission des rapports en ligne (ORS, selon son sigle anglais) afin de transmettre les informations relatives aux quantités d'hydrocarbures reçues par le biais de ce système, qui leur permet également d'accéder aux coordonnées des contribuables et aux données sur les hydrocarbures communiquées antérieurement de leur État. L'ORS est disponible sur: <https://oilreporting.iopcfunds.org/>.

FONDS DE 1992

Les quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues au cours de l'année civile 2019 sur le territoire des États qui étaient membres du Fonds de 1992 au 31 décembre 2020 (dont la notification devait s'effectuer au plus tard le 30 avril 2020 et telles que notifiées au 31 décembre 2020) sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2019 (en tonnes)	Pourcentage du total
Inde	227 919 250	15,15 %
Japon	177 230 463	11,78 %
République de Corée	143 947 981	9,57 %
Pays-Bas (Royaume des Pays-Bas) ^{<1> <2>}	110 511 447	7,35 %
Italie	108 142 752	7,19 %
Singapour	89 925 894	5,98 %
Espagne	75 650 406	5,03 %

<1> Les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Saint-Martin sont des partenaires autonomes au sein du Royaume des Pays-Bas, un statut qui les oblige à soumettre un rapport relatif aux hydrocarbures donnant lieu à contribution directement au Fonds de 1992. Le Fonds complémentaire n'a pas été élargi à Aruba, Curaçao et Saint-Martin.

<2> Au 31 décembre 2020, les Pays-Bas n'avaient soumis qu'une partie de leurs rapports pour 2019. Le tonnage total indiqué est donc une estimation.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2019 (en tonnes)	Pourcentage du total
France	52 983 836	3,52 %
Royaume-Uni	52 514 932	3,49 %
Canada	47 459 732	3,16 %
Thaïlande	47 295 307	3,14 %
Turquie	35 079 826	2,33 %
Grèce	29 106 365	1,94 %
Émirats arabes unis	25 493 363	1,69 %
Allemagne	25 468 654	1,69 %
Malaisie	22 688 783	1,51 %
Suède	20 191 408	1,34 %
Australie	20 178 341	1,34 %
Afrique du Sud	19 303 578	1,28 %
Mexique	17 832 654	1,19 %
Israël	14 183 255	0,94 %
Pologne	13 442 942	0,89 %
Finlande	12 792 055	0,85 %
Portugal	12 258 049	0,81 %
Lituanie	9 541 616	0,63 %
Norvège	9 341 898	0,62 %
Philippines	8 999 629	0,60 %
Bulgarie	7 001 144	0,47 %
Danemark	6 765 886	0,45 %
Chine ^{<3>}	6 431 509	0,43 %
Croatie	6 181 465	0,41 %
Nouvelle-Zélande	5 805 715	0,39 %
Belgique	5 524 595	0,37 %
Bahamas	4 889 573	0,33 %
Côte d'Ivoire	3 034 787	0,20 %
Estonie	3 012 518	0,20 %
Irlande	2 553 887	0,17 %
Angola	2 426 296	0,16 %
Malte	2 354 549	0,16 %
Équateur	2 249 169	0,15 %
Jamaïque	2 167 785	0,14 %
Sri Lanka	2 086 559	0,14 %
Uruguay	1 994 581	0,13 %
Brunéi Darussalam	1 717 643	0,11 %
Colombie	1 196 704	0,08 %
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 143 556	0,08 %
Maurice	1 020 497	0,07 %
Qatar	914 581	0,06 %
Chypre	773 602	0,05 %
Maroc	739 616	0,05 %
Ghana	518 509	0,03 %

^{<3>} La Convention de 1992 portant création du Fonds s'applique uniquement à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2019 (en tonnes)	Pourcentage du total
Algérie	420 102	0,03 %
Aruba (Royaume des Pays-Bas) ^{<4>}	375 589	0,02 %
République-Unie de Tanzanie	367 390	0,02 %
Tunisie	304 702	0,02 %
Barbade	200 638	0,01 %
Curaçao (Royaume des Pays-Bas)	179 719	0,01 %
Madagascar	177 822	0,01 %
Guyana	163 287	0,01 %
Total	1 504 178 391	

Les 40 États Membres suivants n'ont pas reçu d'hydrocarbures donnant lieu à contribution en 2019:			
Antigua-et-Barbuda	Grenade	Monténégro	Serbie
Cabo Verde	Hongrie	Mozambique	Seychelles
Cambodge	Îles Cook	Namibie	Sierra Leone
Comores	Îles Marshall	Nicaragua	Slovaquie
Congo	Islande	Nigéria	Slovénie
Dominique	Kenya	Nioué	Suisse
Fédération de Russie	Lettonie	Palaos	Tonga
Fidji	Luxembourg	Saint-Kitts-et-Nevis	Trinité-et-Tobago
Gabon	Maldives	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Tuvalu
Géorgie	Monaco	Samoa	Vanuatu

NON-SOUMISSION DES RAPPORTS SUR LES HYDROCARBURES

Au 31 décembre 2020, les États Membres du Fonds de 1992 suivants n'avaient pas soumis de rapports sur les hydrocarbures pour l'année civile 2019:

États Membres n'ayant pas soumis de rapports pour l'année civile 2019		
Albanie	Gambie	Panama
Argentine	Guinée	République arabe syrienne
Bahreïn	Iran (République islamique d')	République dominicaine
Belize	Kiribati	Sainte-Lucie
Bénin	Libéria	Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas)
Cameroun	Mauritanie	Sénégal
Djibouti	Oman	Venezuela (République bolivarienne du)

Au 31 décembre 2020, les États Membres du Fonds de 1992 suivants n'avaient pas soumis de rapports sur les hydrocarbures pour les années antérieures à l'année civile 2019:

État Membre	Années pour lesquelles aucun rapport n'a été soumis
République dominicaine	1999-2018
Sainte-Lucie	2004-2013
République arabe syrienne	2009-2018

^{<4>} Les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Saint-Martin sont des partenaires autonomes au sein du Royaume des Pays-Bas, un statut qui les oblige à soumettre un rapport relatif aux hydrocarbures donnant lieu à contribution directement au Fonds de 1992. Le Fonds complémentaire n'a pas été élargi à Aruba, Curaçao et Saint-Martin.

État Membre	Années pour lesquelles aucun rapport n'a été soumis
Albanie	2013-2018
Mauritanie	2016-2018
Djibouti	2017-2018
Iran (République islamique d')	2017-2018
Argentine	2018
Bahreïn	2018
Guinée	2018
Oman	2018
Panama	2018

FONDS COMPLÉMENTAIRE

Les quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues au cours de l'année civile 2019 (telles que notifiées au 31 décembre 2020) sur le territoire des États qui étaient membres du Fonds complémentaire au 31 décembre 2020 sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2019 (en tonnes)	Pourcentage du total
Japon	177 230 463	17,96 %
République de Corée	143 947 981	14,59 %
Royaume des Pays-Bas ^{<5>}	110 511 447	11,20 %
Italie	108 142 752	10,96 %
Espagne	75 650 406	7,67 %
France	52 983 836	5,37 %
Royaume-Uni	52 514 932	5,32 %
Canada	47 459 732	4,81 %
Turquie	35 079 826	3,56 %
Grèce	29 106 365	2,95 %
Allemagne	25 468 654	2,58 %
Suède	20 191 408	2,05 %
Australie	20 178 341	2,05 %
Pologne	13 442 942	1,36 %
Finlande	12 792 055	1,30 %
Portugal	12 258 049	1,24 %
Lituanie	9 541 616	0,97 %
Norvège	9 341 898	0,95 %
Danemark	6 765 886	0,69 %
Croatie	6 181 465	0,63 %
Nouvelle-Zélande	5 805 715	0,59 %
Belgique	5 524 595	0,56 %
Estonie	3 012 518	0,31 %
Irlande	2 553 887	0,26 %

^{<5>} Au 31 décembre 2020, les Pays-Bas n'avaient soumis qu'une partie de leurs rapports pour 2019. Le tonnage total indiqué est donc une estimation.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2019 (en tonnes)	Pourcentage du total
Maroc ^{<6>}	739 616	0,07 %
Barbade ^{<6>}	200 638	0,02 %
Congo ^{<6>}	0	0,00 %
Hongrie ^{<6>}	0	0,00 %
Lettonie ^{<6>}	0	0,00 %
Monténégro ^{<6>}	0	0,00 %
Slovaquie ^{<6>}	0	0,00 %
Slovénie ^{<6>}	0	0,00 %
Total	986 627 023	

^{<6>} Aux fins des contributions au Fonds complémentaire, on considère qu'un total de 1 million de tonnes a été reçu dans chaque État.